

Pessac, le 6 décembre 2016



ASSOCIATION DE DÉFENSE DES INTERÊTS
DES QUARTIERS ET COMITÉS DE
BIENFAISANCE ET FÊTES

Groupement déclaré sous le n°3240

Siret 409 549 896 00028

Siège social : Moulin de Noës

46 rue Laurenson 33600 PESSAC

✉ 17 avenue André Danglade

☎ 05 56 45 55 51

www.federation-quartiers-pessac.com

Courriel : federation@federation-quartiers-pessac.com

**Monsieur le Préfet de la Région
"Nouvelle Aquitaine"**
Esplanade Charles de Gaulle
33077 BORDEAUX CEDEX

~~~~~

Objet : *Fermeture du passage à niveau de la gare de l'Alouette*

Notre Réf. : FscqP-2016-026

Référence : Réunion SNCF salle de France le 17 novembre 2016

P. Jointe : Tract du syndicat de quartier de France-Alouette

~~~~~

Monsieur le Préfet,

Lors de la réunion rappelée en référence, la SNCF a annoncé pour la gare de l'Alouette:

- la vitesse des trains en transit serait portée à 160 km/h au lieu de 60 actuellement;
- la fermeture corrélative du passage planchéié pour les piétons et les vélos.

alors que:

- les ascenseurs permettant le franchissement des voies en sécurité ne seront réalisés qu'au minimum six mois plus tard
- la SNCF cumule les retards:
 - sur les travaux de déplacement des quais vers le passage routier supérieur;
 - sur les ascenseurs permettant un franchissement au-dessus de la voie ferrée;
 - sur la mise en intermodalité du train à la gare de l'Alouette avec le prolongement de la ligne B de tramway vers le rond-point de l'Alouette.

- Les personnes à mobilité réduite sont exclues de fait du franchissement compte tenu d'un détour considérable de près de 500 mètres avec des pentes rédhibitoires.

Le gain affiché par la SNCF pour justifier sa position serait de 2 minutes pour les trains les plus rapides et de la moitié pour les TER. Cette décision unilatérale de la SNCF a fait l'unanimité de la salle contre elle. En effet il faut mettre en balance les **risques mortels** que fait courir cette mesure aux habitués de ce passage à niveau réalisé depuis 1841 [date de création de la ligne Bordeaux- La Teste]:

- les inévitables franchissements forcés directement sur les voies notamment par les plus jeunes;
- la détérioration des grillages de protection sachant que déjà dans la traversée de Pessac en particulier la clôture en place est un véritable gruyère négligé depuis longtemps par la SNCF malgré des alertes répétées des quartiers riverains et des élus.

Dans ces conditions la Fédération des syndicats et comités de quartiers de Pessac a décidé notamment de soutenir par solidarité une manifestation publique de protestation aux abords de la gare de l'Alouette organisée par le syndicat de quartier de France-Alouette le samedi 10 décembre 2016 à 10H45.

Je vous demande instamment de bien vouloir, en tant que représentant de l'État, intervenir auprès de la SNCF pour lui faire ajourner sa décision qui est une mise en danger délibérée de la vie d'autrui jusqu'à la réalisation d'un franchissement sécurisé pour tous les usagers.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet**, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



Dominique Lestynek

Destinataire : cf. supra 1ex. (fd-gare-Alouette016préfet)

Copies : Pdt fédéral et France Alouette, archives et groupe de travail 1 ex.



W332000666